

“ Ô comme 3  “

Procédure en cas de mort subite du nourrisson

Document tiré « promotion de la santé et prévention » - SPJ/ SSP/ SCAV 2010

Le syndrome de la mort subite du nourrisson est défini comme le décès soudain et inattendu d'un jeune enfant, demeurant inexpliqué malgré les examens réalisés après sa mort.

Au sein de la crèche « Ô comme 3 pommes », la prévention de la mort subite du nourrisson commence par la position dans laquelle sont placés tous les bébés.

La seule position pour coucher les tout-petits est la position dorsale

Si nous nous retrouvons devant un enfant présentant le syndrome de la mort subite

- 1) **appeler** le n°144
- 2) **pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire**
- 3) **aviser la directrice** qui décidera de la suite des mesures à prendre, en particulier concernant l'information aux parents

Un débriefing oral sera fixé au plus vite après l'incident afin de permettre aux enfants et à l'équipe de surmonter l'épreuve.